



VIDE GRENIERS 2024

Dimanche 9 Mars 2025 de 8h00 à 17h00

Parvis des Esserts 36 Rue du Marcelly

74300 Cluses

videgrenier.es2c@yahoo.com

Tarif : De 12€ à 15 € la table 1.80m X 0.6m



RÈGLEMENT :

1. Votre emplacement ne vous sera réservé que lorsque toutes les pièces demandées, nous seront parvenues. Tout dossier incomplet ou erroné sera refusé.
2. Pas de remboursement en cas d'annulation (intempérie, maladie,etc...)
3. L'Apel se réserve le droit de déplacer des emplacements pour la bonne organisation du vide grenier.
4. Les inscriptions sont limitées à **3 emplacements maximum** par exposant (la table est de 1.80m X 0.6m).
5. Pour des raisons de sécurité, l'installation des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte de la salle du Parvis des Essert.
6. **Attention : Un portant remplace une table. Si le portant mesure moins de 1m80, à vous de combler l'espace restant. Pour des raisons de sécurité les portants devant, derrière ou sur les cotés seront enlevés.**
7. À partir de 8h00, les places réservées et non occupées seront considérées comme vacantes et pourront être à nouveau attribuées sans possibilité de remboursement.
8. L'Apel décline toute responsabilité en cas de vol d'argent, de matériel ou de véhicule.
9. Majoration de 10€ par emplacement, en cas de dépassement de la surface allouée.
10. Les exposants s'engagent à ne vendre ni objets neufs (Article L 310-2 du Code de commerce), ni objets volés (décret du 24/08/1968) ; ni armes, ni denrées alimentaires, ni animaux vivants...
11. Les exposants s'engagent à ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
12. **L'enceinte du Parvis des Essert est non-fumeur. Chaque exposant doit laisser son emplacement impeccable à son départ et doit remporter ses poubelles ! Aucun objet invendu ne devra être abandonné dans l'enceinte ou le périmètre du vide grenier.**
13. Dans le cas contraire, la caution de 10€ sera gardé !
14. La vente de boissons et petite restauration est réservée à l'Apel et à l'école
15. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.